



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Transition agro-écologique et futur Plan Stratégique National (PSN) PAC

**Ministère de l'Agriculture et de
l'Alimentation**

L'agro-écologie : une définition

- **Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 :**

« Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, environnementale et sanitaire. »

Ces systèmes privilégient **l'autonomie** des exploitations et **l'amélioration de leur compétitivité**, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la **valeur ajoutée** des productions et en **réduisant la consommation** d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires (antibiotiques).

L'agro-écologie : une définition

Ils sont fondés sur :

- **les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques (service que la nature rend à la société) et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air.**

Ils contribuent à :

- **l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.**

- **→ Mots-clefs : approche systémique, sobriété en intrants, recherche de l'autonomie et d'amélioration de la compétitivité, valeur ajoutée, services écosystémiques ...**

Objectifs et outils de la transition agro-écologique

- **Projet agro-écologique** lancé par le Ministère fin 2012, en constante évolution et **renforcé par les EGA**
- Accompagner la **réduction des intrants** et leur meilleure utilisation :
 - **Produits phytosanitaires** (ecophyto2+ et plan d'action pour une agriculture moins dépendante) – objectif : -50% d'ici 2025
 - **Antibiotiques** en élevage (Plan Ecoantibio) – objectif initial : -25% sur 2012-2016, désormais inscrire cette baisse dans la durée et réduire spécifiquement certains antibiotiques
 - Amélioration du **bien-être animal** en élevage
 - **Méthanisation agricole et utilisation azote organique**

Objectifs et outils de la transition agro-écologique

- **Développer des approches collectives : GIEE** = groupement d'intérêt économique et environnemental – « les agriculteurs au centre »
- **Accompagner l'agriculture bio** : Plan Ambition Bio - objectif : 15% de la surface agricole d'ici 2022.
- **Développer la certification environnementale** : Objectif 50.000 fermes « Haute Valeur Environnementale » (niv. 3) en 2030 (plan biodiversité)

Mobilisation du développement agricole, de la recherche et de l'enseignement

- Programme de développement agricole et rural et déclinaison régionale (CASDAR)
- Recherche orientée vers l'agro-écologie
- Nouveau plan de l'enseignement agricole : introduction de l'Agro-Ecologie dans les programmes, développement de la pluridisciplinarité et fort engagement des exploitations des lycées

Éléments de bilan sur les différents outils

- **Phytos : des résultats dans les fermes DEPHY** (-14% en grandes cultures jusqu'à -43% en horticulture), 59 actions reconnues CEPP.(certificat d'économies produits phytosanitaires)

Baisse des ventes de glyphosate et produits les plus préoccupants en 2019, hausse régulière du **biocontrôle**

...mais des résultats à conforter globalement :

- **Antibiotiques : -37% sur 2012-2016**
- **Bio : 2,3Mha = 8,5% de la SAU**, 10% des exploitants en 2019 → Doublement des surfaces en 5 ans
- **HVE (certification niveau 3) : Début 2020, 5400 exploitations certifiées**, la majorité en viticulture. Des progrès dans toutes les productions.
- **Approche collective : GIEE** (620 groupes début 2020 représentants environ 10 000 exploitants)

Enjeu principal : le changement d'échelle

Les résultats doivent se diffuser vers la majorité des agriculteurs

- **Réduction des pesticides : création des groupes « 30 000 »**
- **Création des MAEC « systèmes » et augmentation des moyens MAEC/Bio** pour la sobriété et les services environnementaux (500M€/an dans la PAC).
- Formation-conseil-diffusion large des belles expériences dans les **GIEE qui doivent être capitalisées**
- **Du travail multi-acteurs** (agriculteurs, chercheurs, collectivités, ONG, aval...) localement au sein des groupes opérationnels du **Partenariat Européen pour l'Innovation** (réseau rural – PAC 2^{ème} pilier)
- **Enjeu territorial :**
 - des **PSE** (paiement des services environnementaux) notamment dans les **zones à enjeux** (captages),
 - les **projets Alimentaires territoriaux** (PAT) comme leviers

→ **Des questions-clefs : prise de risque dans le changement de système, formation-conseil-accompagnement, durée de la transition, décisions nationales/européennes et conditions justes de concurrence sur les marchés, renforcement de la rémunération des services rendus ...**

Transition agro-écologique et future PAC (PSN)

PAC ACTUELLE : Verdissement

- Les 3 conditions du verdissement :
- Diversité d'assolement
- Maintien des prairies permanentes
- Surface d'intérêts écologiques (SIE) sur 5 % des terres arables

PAC ACTUELLE : Conditionnalité

Conditionnalité des aides = ensemble de règles à respecter pour tout agriculteur qui bénéficie d'aides liées à la surface ou à la tête :

- paiements découplés, aides couplées pour des animaux ou des végétaux, ICHN, MAEC surfaciques, agroforesterie, aide à la restructuration et à la reconversion des vignobles...

La conditionnalité comporte des exigences relatives

- * au respect de dispositions réglementaires (**ERMG**) dans les secteurs de
- **l'environnement, du sanitaire et du bien-être animal,**
 - * et à de bonnes conditions agricoles et environnementales (**BCAE**).
- L'agriculteur doit respecter ces exigences sur les surfaces, animaux et éléments sur lesquels il a le contrôle.

Si l'agriculteur est responsable d'un manquement à une de ces exigences :

- une réfaction sur les aides sera opérée,
- à un taux fixé selon le degré de gravité du manquement (de 1% à 5% voire plus en cas d'intentionnalité)

.

PAC ACTUELLE : 7 BCAE

- **BCAE 1 : Bande tampon le long des cours d'eau**
- **BCAE 2 : Prélèvements pour l'irrigation**
- **BCAE 3 : Protection des eaux souterraines**
- **BCAE 4 : Couverture minimale de sols**
- **BCAE 5 : Limitation de l'érosion**
- **BCAE 6 : Interdiction de brûlage**
- **BCAE 7 : Maintien des particularités topographiques**

PAC ACTUELLE : MAEC et BIO

Les mesures principales:

- MAEC systèmes
- Mesures de retard de fauche sur beaucoup de sites Natura 2000
- Mesure de fauches tardives (mesure de mise en défend)
- Absence de fertilisation sur prairies
- Entretien des haies
-

PAC ACTUELLE : MAEC ET Bio

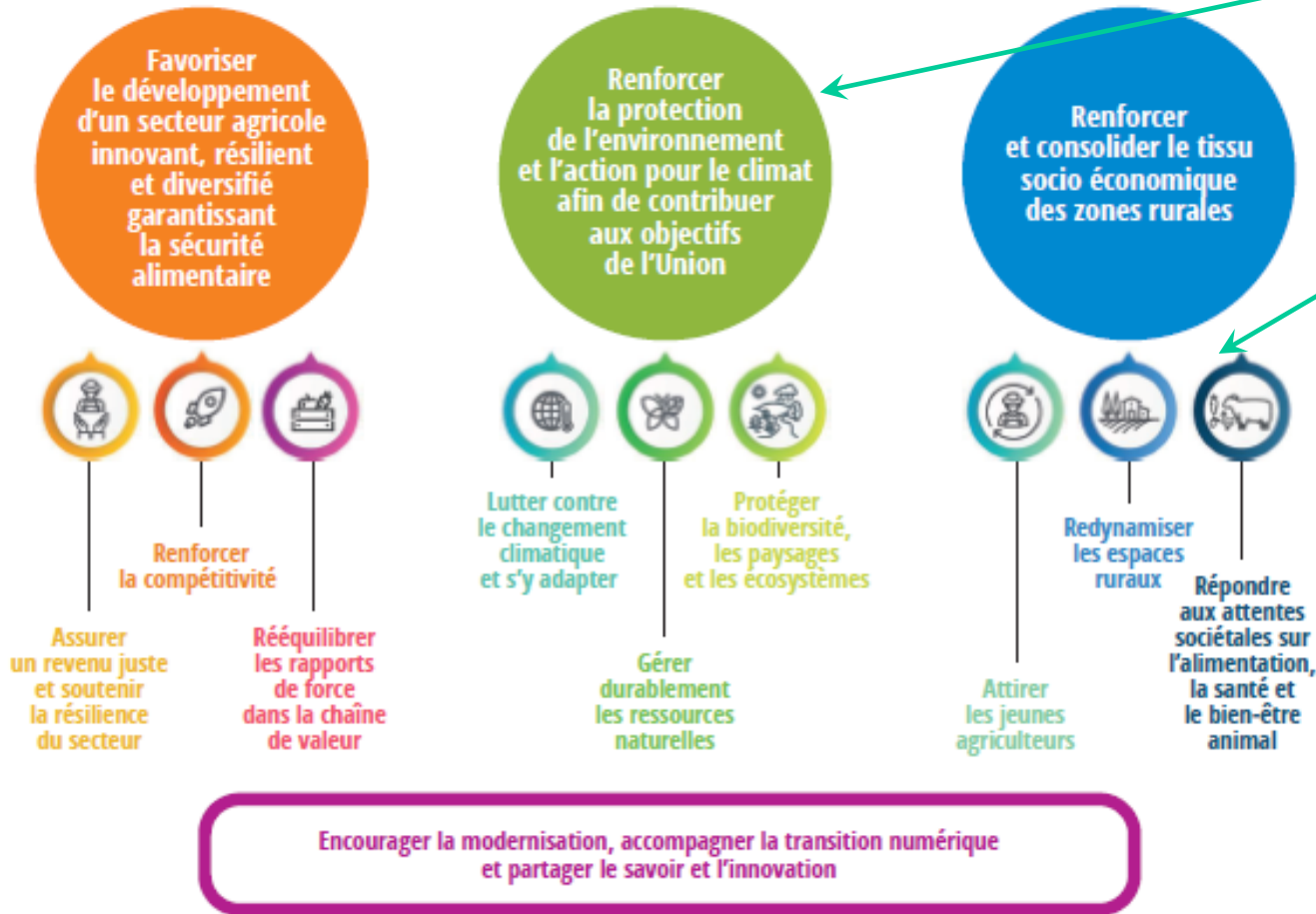
MAEC:

-Au niveau national: 250 millions euros par an

BIO: (conversion et engagement MAB)

-Au niveau national: 250 millions euros par an

Les objectifs à poursuivre



« Pacte vert » UE :
Stratégies « de la ferme à la table »
et « Biodiversité »

-
Recommandations
de la Commission
aux Etats-
Membres?
Objectifs
communs?

Des clarifications sont attendues sur l'articulation entre Pacte Vert et objectifs des PSN : la PAC n'est qu'un outil parmi d'autres pour atteindre les objectifs du Pacte Vert

Le Pacte Vert européen : objectifs en commun?

Stratégie européenne de la ferme à la table et Stratégie Biodiversité → Des objectifs chiffrés à poursuivre en commun

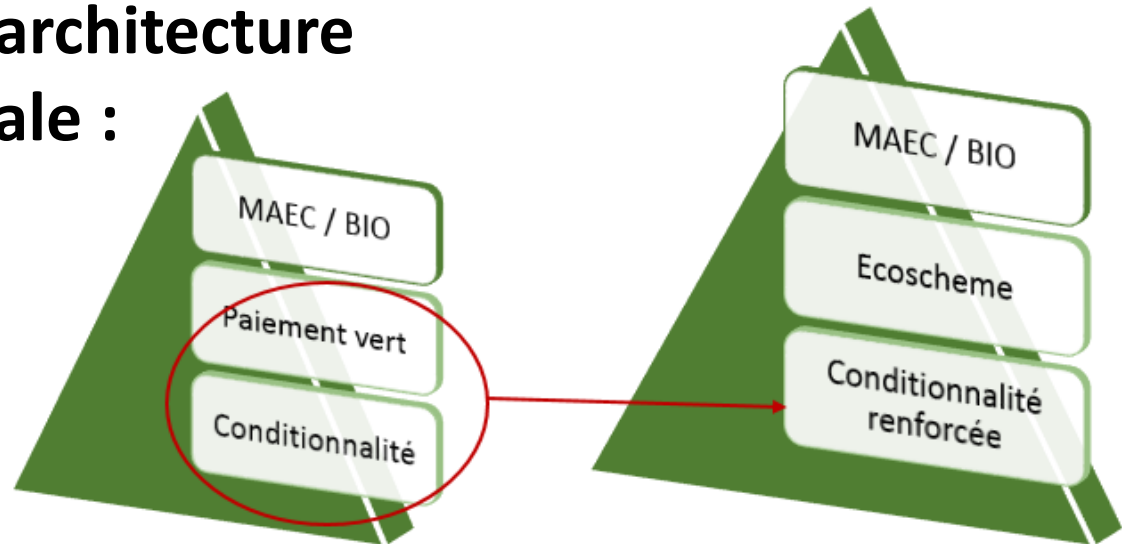
d'ici 2030

- Réduire le risque et l'utilisation des phytos, dont les plus dangereux, de 50%
- Réduire les pertes de nutriments (excès de fertilisation) d'au moins 50%, l'utilisation de fertilisants baisse d'au moins 20% en conséquence
- Réduire les ventes d'antibiotiques (élevage et aquaculture) de 50%
- Atteindre au moins 25% de la SAU de l'UE en bio
- Objectifs chiffrés Stratégie Biodiversité :
- Protéger au moins 30% de la surface terrestre et maritime de l'UE, dont un tiers sous protection stricte (10%)
- Consacrer au moins 10% de la surface agricole UE à des « particularités topographiques à haute diversité biologique »

→ Enjeux principaux : quel degré de « commun » ? Quels rôle et place de la PAC, parmi les autres politiques (réglementation environnementale par exemple), dans le Pacte Vert ?

Renforcer l'ambition environnementale de la PAC

• Une nouvelle architecture environnementale :



→ **Conditionnalité des aides renforcée** (intégration des critères de paiement vert actuel dans la conditionnalité)

→ **Création de l'écoscheme dans le 1er pilier**, pour rémunérer des services rendus par des pratiques et systèmes agricoles favorables.

La France soutient un ecoscheme obligatoire dans tous les Etats avec un budget minimum acté en commun au niveau européen.

→ **30% des aides du 2^{ème} pilier** devront concourir à des objectifs environnementaux.

La France considère que **l'ICHN doit aussi être comptabilisée**, avec les **MAEC et l'aide à la conversion bio**, pour remplir cette obligation.

Champ du futur PSN

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

1^{er} Pilier – Aides FEAGA

Le Fonds européen agricole de garantie finance principalement les aides directes aux agriculteurs et les mesures régissant ou soutenant les marchés agricoles.
Il intervient à hauteur de 100 % de la dépense générée par ces mesures dites du 1^{er} pilier.

Aides hors PSN

Promotion (marché intérieur et pays tiers)

POSEI (Outre-Mer)

Organisation commune de marché

Réserve de crise

Aides directes

AIDES AU REVENU :

- AIDE DE BASE
- AIDES COUPLÉES
- PAIEMENT REDISTRIBUTIF

Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs

NOUVEAUTÉ DANS LES AIDES DU FEAGA :

Eco-régime, le programme environnemental et climatique

Aides sectorielles

Interventions sectorielles :
- Programmes opérationnels (fruits et légumes, huile d'olive, autres secteurs) ★
- Programmes nationaux (apiculture, viti-viniculture)

2^{ème} Pilier – Aides FEADER

Le Fonds européen agricole pour le développement rural finance les aides au développement rural, selon des taux d'intervention variables en fonction de la mesure et des territoires. Le reste de l'aide est apportée par le budget de l'Etat ou des collectivités.

Echanges de connaissances et d'informations

Investissements

Coopération (innovation, développement local)

Zones soumises à des désavantages spécifiques (Ex. Natura2000 ...)

Installation de jeunes agriculteurs et démarrage d'entreprises en milieu rural

Gestion des risques

Engagements en matière d'environnement et de climat (MAEC et aides bio)

Zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques (zones de montagne, par exemple)

Grandes lignes de la position française

Une PAC qui...

1. reste **commune et forte** pour une Europe forte
2. accompagne la **transformation des filières** agricoles et alimentaires ;
3. porte une **ambition environnementale** en donnant au secteur agricole les moyens de réaliser sa transition agro-écologique ;
4. protège **contre les risques** climatiques, sanitaires et économiques ;
5. assure le **renouvellement des générations, la vitalité des zones rurales** et protège les territoires les plus fragiles et les plus éloignés ;
6. est **plus simple et compréhensible** pour les agriculteurs et les citoyens.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention

Les chiffres de l'agriculture bio en France

• Production bio

. 2,3Mha = 8,5% de la SAU

10% des exploitants

→ **Doublement des surfaces en 5 ans,**
+13,4% en 2019

. +16% transformateurs

→ **Objectif Plan Ambition bio = 15% SAU en 2022**

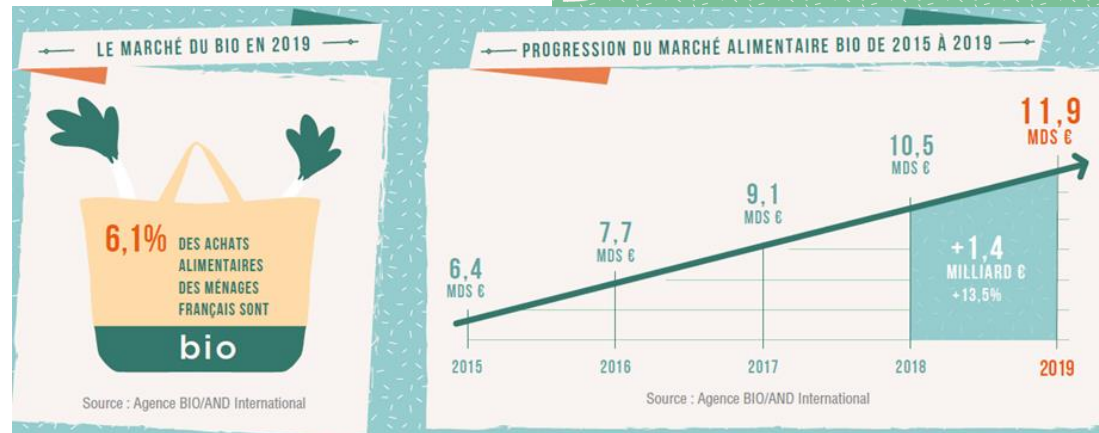
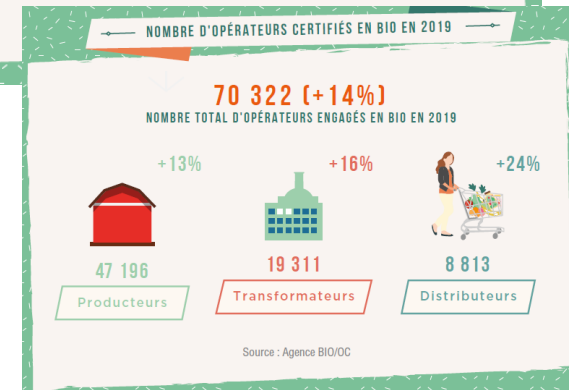
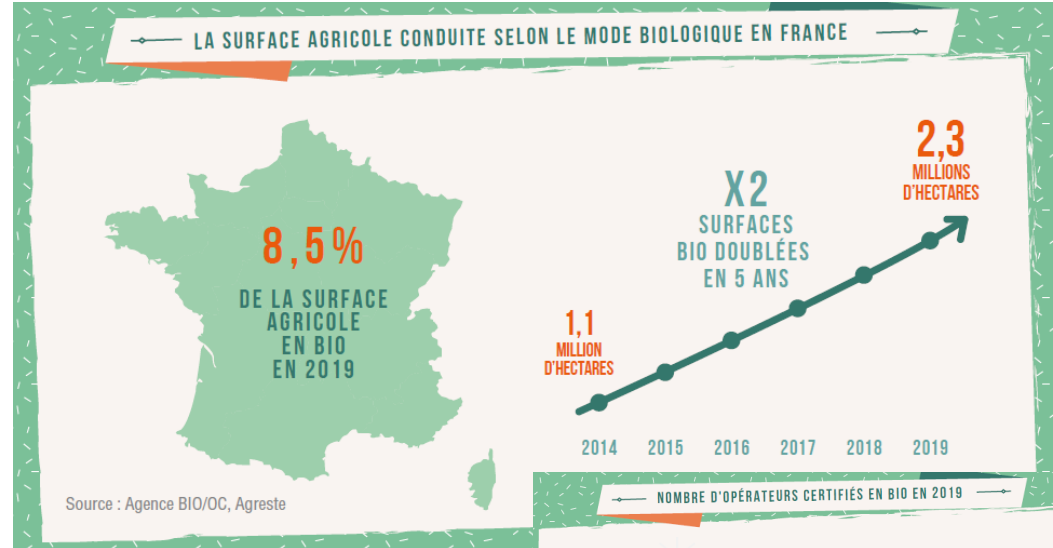
• Consommation bio

. 6% des achats alimentaires des ménages

. +13,5% en 2019

→ **70% de produits bio origine France dans la consommation**

Source : Agence Bio

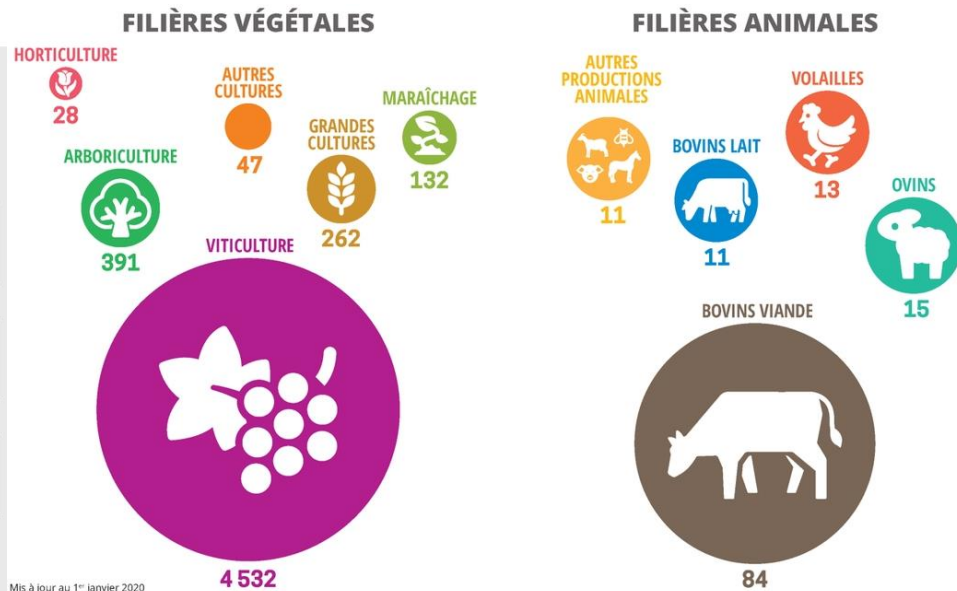
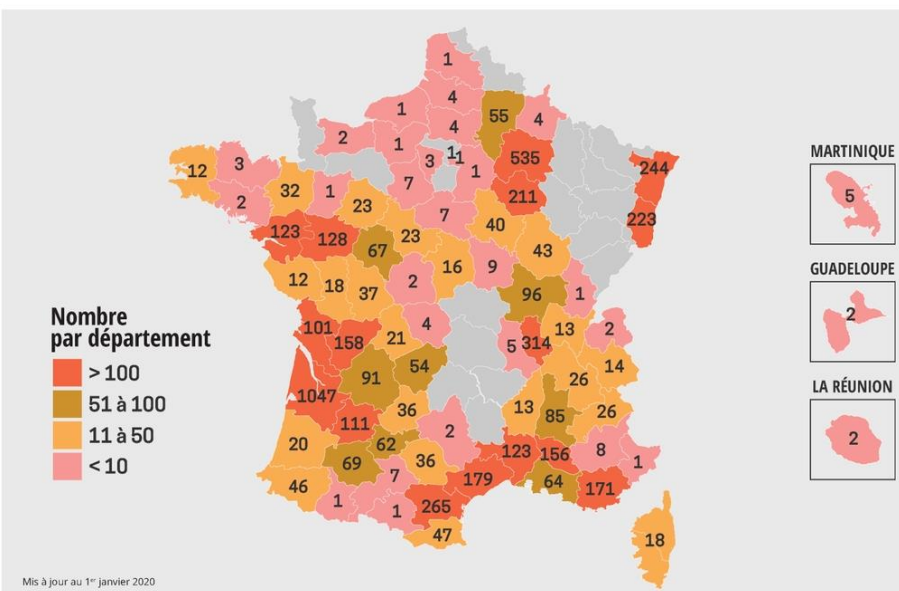


Les chiffres de la HVE

- **Haute Valeur Environnementale = niveau 3** (le plus élevé) de la certification environnementale

Démarche volontaire basée sur **des obligations de résultats** mesurées par des indicateurs de performance en matière de biodiversité, phytosanitaires, fertilisation, et irrigation.

- Début 2020, **5400 exploitations certifiées HVE**, la majorité en viticulture.



- Une croissance rapide pour des **objectifs ambitieux** : **50.000 fermes HVE en 2030**.